

Assurance-maladie avec bonus: quels avantages?

par Jean-François Steiert, conseiller national, vice-président de la Fédération suisse des patients

« Une connaissance m'a recommandé d'opter pour un modèle avec bonus dans mon assurance-maladie obligatoire. Quels sont les avantages et les inconvénients de ce système, et comment fonctionne-t-il ? »

La loi sur l'assurance-maladie donne au Conseil fédéral la compétence d'autoriser des formes d'assurance particulières (art. 62 al. 2), notamment avec des primes réduites pour des assurés qui acceptent des franchises plus élevées ou qui ne demandent pas de remboursement de prestations médicales pendant une période donnée. Cet article constitue une exception par rapport au principe de solidarité qui régit la loi sur l'assurance-maladie, dans la mesure où il permet de réduire la charge financière des personnes en bonne santé au détriment des personnes malades. Il permet notamment le modèle dit du « bonus », offert actuellement par cinq assureurs (Concordia, Helsana, Intras, Visana et Xundheit). Avec ce modèle, dont les détails sont réglés dans l'ordonnance sur l'assurance-maladie (art. 96 à 98), l'assuré paie une prime initiale pour la première année supérieure de dix pour cent à la prime ordinaire avec une franchise minimale. Puis, s'il ne demande aucun remboursement de prestations médicales pendant sa première année d'affiliation (à l'exception de prestations de maternité et de mesures de prévention), il paie la prime ordinaire la deuxième année et bénéficie d'un rabais annuel de 15, 25, 35 et 45 pour cent de la prime au cours des années suivantes. Dès que l'assuré demande à sa caisse le remboursement d'une prestation, sa prime augmente à nouveau d'un échelon pour l'année suivante.

Une solution peu attrayante

Par rapport à d'autres modèles d'assurance de base permettant des économies (p. ex. modèle HMO, médecin de famille ou consultation téléphonique), ce modèle ne devient plus avantageux qu'après quatre à cinq ans, vu la prime initiale plus élevée. Ce délai se prolonge encore par rapport à une personne qui aurait choisi une franchise à option. Il est certes possible de garder le rabais obtenu après quelques années en payant de sa poche de petites factures médicales ou en remboursant des paiements effectués par son assureur auprès d'un prestataire, mais ces montants viennent s'ajouter au coût déjà plutôt élevé du modèle. C'est sans doute la principale raison pour laquelle il est très peu prisé : d'après les données disponibles, la part des assurés qui choisissent ce modèle d'assurance serait largement inférieure à un pour cent de l'ensemble des assurés. Elle peut être financièrement intéressante surtout pour des assurés jeunes, en bonne santé et pouvant compter le rester pendant au moins cinq ans, ce qui revêt un côté fortement spéculatif. Contrairement à des modèles d'assurance de même type (bonus – malus) qui existent dans l'assurance privée (p. ex. pour automobilistes), elle touche en effet un domaine pour lequel les facteurs de risque (maladies contagieuses, etc.) ne sont que difficilement maîtrisables.